



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE L'ACCÈS  
AUX SOINS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale de l'offre de soins

# Journées de l'ANPCME

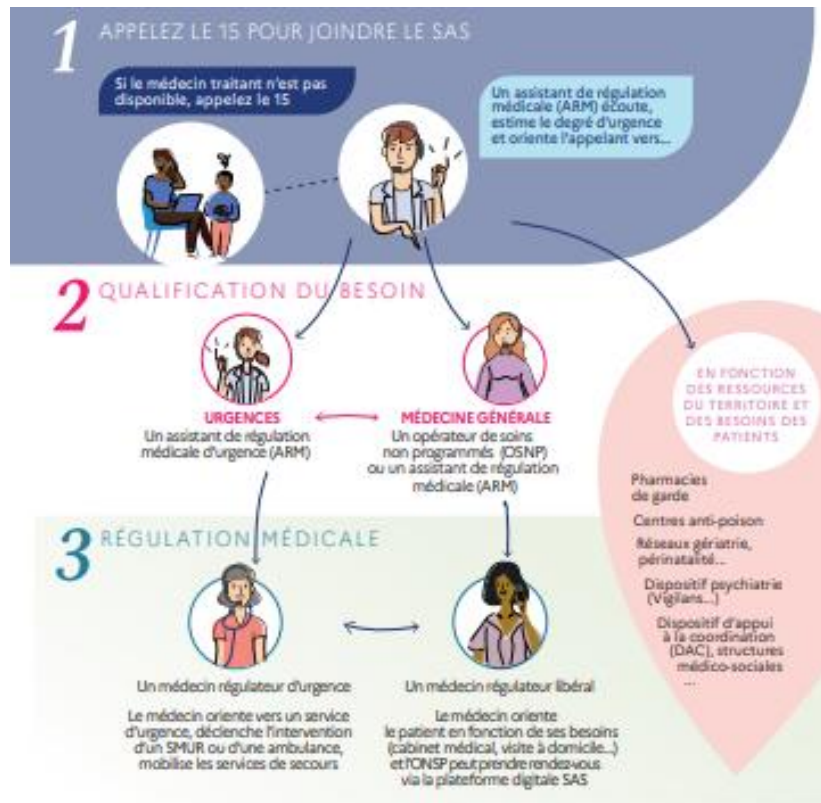
# Bureau P3 - Les travaux menés en 2025

## Expérimentation sur la prise en charge de la dépression post-partum

Décret du 21 juin 2025  
Arrêté du 21 juin 2025  
Instruction du 4 août 2025

- Lancement de l'expérimentation
- 6 régions expérimentatrices : Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France, Martinique, Normandie, Occitanie, Provence-Alpes-Côte-D'Azur.
- Crédits : 750k€ délégués en C1 FIR aux ARS expérimentatrices
- Objectifs : former les professionnels de santé, sensibiliser à la DPP sur les traitements / dispositifs disponibles, améliorer l'accès à un suivi psychologique et médical

# Le service d'accès aux soins (SAS)



# Filières psychiatriques du service d'accès aux soins (SAS)

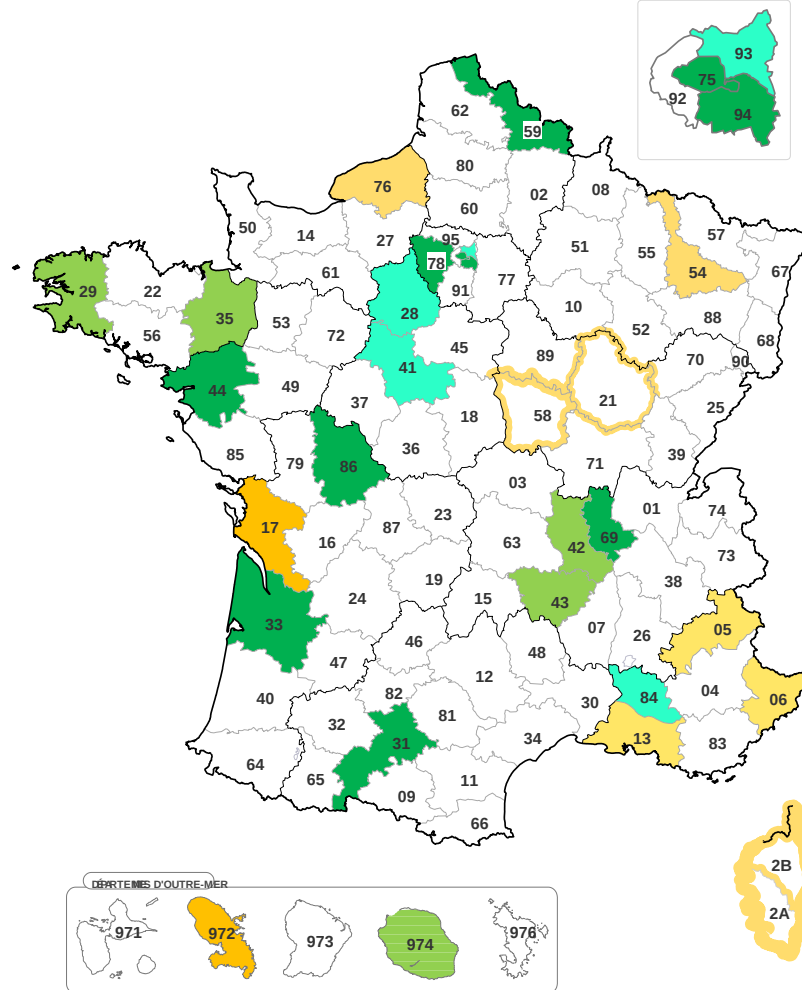
## Au départ

- Mesure portée dans le cadre des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie
- Expérimentation sur 5 départements

## Aujourd'hui

- Déjà 21 projets financés par le national => 7,9M€ délégués en C1 2025 ONDAM ES
- Instruction n° **DGOS/P3/AS3/2025/91 du 7 juillet 2025 relative au déploiement des filières psychiatriques du service d'accès aux soins (SAS)**
- AAP 2025 en cours ➔ 47 projets déposés

-  Sélection € SAS 2022
-  Sélection € SAS 2023
-  Financement FIOP
-  Sélection € SAS 2024
-  Fonds propres ARS



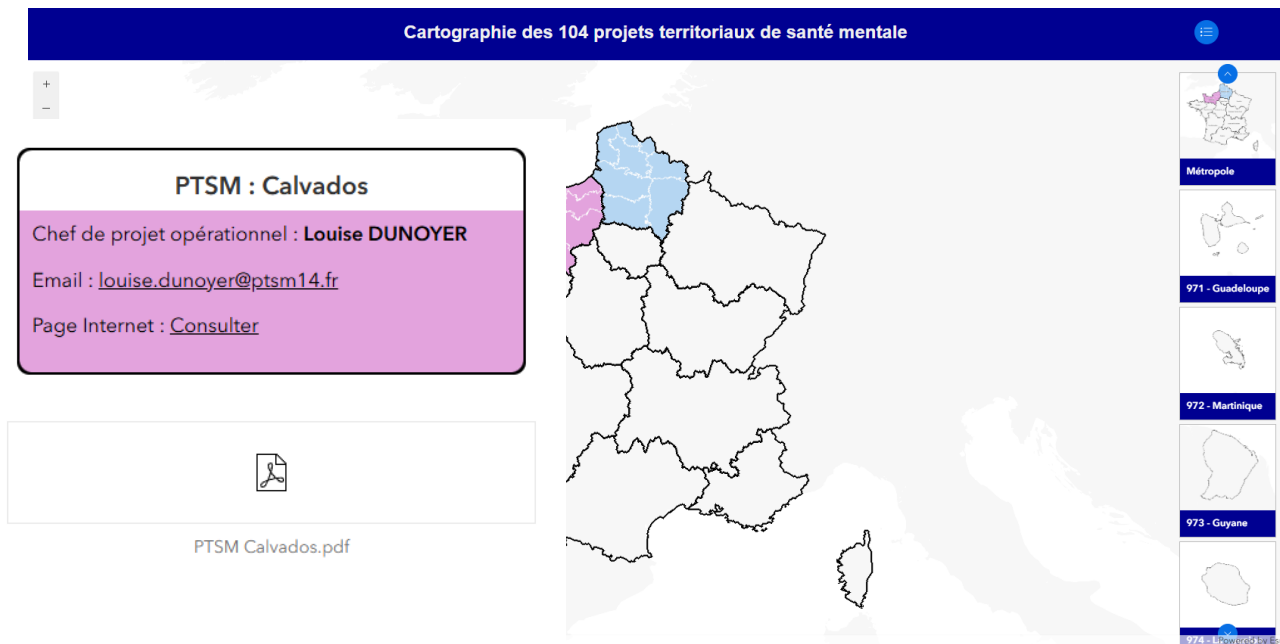
## Le déploiement des filieres psychiatriques du SAS

## Projets territoriaux de santé mentale (instruction)

Instruction devrait être  
publiée courant octobre

- Est le fruit d'un groupe de travail et d'une relecture élargie aux référents des ARS
- Éléments clefs de instruction :
  - Chef de projet opérationnel du PTSM
  - Gouvernance élargie (financeurs, institutionnels)
  - Articulation avec stratégies, dispositifs existants
  - Volet enfants-adolescents
  - Solution d'aval à l'hospitalisation

# Projets territoriaux de santé mentale (cartographie)



- Cartographie des PTSM départementaux/intra-départementaux
- Contact CPO
- Page LinkedIn / page internet
- Accès direct aux DTP/PTSM/CTSM



## Groupe de travail relatif au CDC des MDA

- Les travaux du GT MDA ont été initiées avec l'organisation de 4 réunions de travail (nov 24, février, mars et juin 2025).
  - Des mesures nouvelles ont été déléguées en 2025 pour renforcer les MDA (+15M€ en 2025)
  - Des échanges avec chaque ARS sont en cours afin de faire le point sur la situation dans toutes les régions (état des lieux de l'offre, besoins financiers ...)
  - Les premières pistes sont les suivantes :
    - Ajout d'une mission prévention/promotion de la santé ;
    - Public pris en charge 11-25 ans ;
    - Instauration d'une équipe socle avec 0,5 ETP médical obligatoire ;
    - Mise en place d'un CPOM ?
    - Mise en place d'un modèle de rapport d'activités standardisé qui pourrait être partagé avec l'ensemble des financeurs ?
    - Mise en place d'un Comité des financeurs ? D'un comité de pilotage partenarial ?
- Des réflexions sur promotion de l'aller-vers, télésanté en MDA ....

# Arrêté du 4 juillet 2025 relatif à la définition des modes de prise en charge en psychiatrie et à la liste de ces modes pouvant être déployés en dehors du site autorisé en application de l'article R. 6123-174 du CSP

Le dernier texte définissant les modes de prise en charge datait de 1986

- Il mentionnait des « équipements et services » - il est structuré en différenciant ceux comportant un hébergement et ceux sans hébergement.

## **1. Les équipements et services de lutte contre les maladies mentales ne comportant pas hébergement**

- CMP
- Centres d'accueil permanent
- HDJ
- Ateliers thérapeutiques
- CATTP
- Services d'hospitalisation à domicile

## **2. Les équipements et services de lutte contre les maladies comportant un hébergement**

- Centres de crise Unités d'hospitalisation à temps complet
- Hôpitaux de nuit
- Appartements thérapeutiques
- Centres de post-cure
- Services de placement familial thérapeutique

**Or, l'évolution récente du nouveau régime d'autorisation qui s'applique à tous les établissements autorisés à l'activité de psychiatrie et les nouvelles règles de financement rendent nécessaire la mise en cohérence réglementaire**

## Méthode de travail

- Mise en place d'un GT
- Objectifs : mise en cohérence des textes encadrant les modes de prise en charge psychiatriques avec les différentes réformes :
  - Effectuer la mise à jour de leur dénomination et leur définition
  - Ajouter les modes de prise en charge pertinents ayant vocation à faire l'objet d'un encadrement national
  - Supprimer les modes de prise en charge devenus obsolètes/caduques
- Donner plus de visibilité aux parties prenantes (ARS notamment) par une meilleure définition des modes de prise en charge sur les fonctions attendues au sein de l'organisation territoriale de la psychiatrie
- Les modes de prise en charge à définir plus précisément au niveau national au-delà de l'arrêté (référentiels, cahier des charges,...) ont été identifiés dans le cadre du GT

# Contenu de l'arrêté

## Séjours à temps complet

- Unités d'hospitalisation temps plein
- Centres d'accueil et de crise
- Appartements thérapeutiques
- Centres de soins post-aigus

## Séjours à temps partiel

- Hôpitaux de jour

Arrêté du 4 juillet 2025 relatif à la définition des modes de prise en charge en psychiatrie



Liste non exhaustive

## Soins ambulatoires

- Centres médico-psychologiques
- Centres d'activités thérapeutiques et de temps de groupe
- Soins à domicile
- Centres de consultation

# Les travaux à venir / à poursuivre

## Cahiers des charges modes de prise en charge

Contexte de la réforme des autorisations + refonte de l'arrêté de 1986 sur les modes de prise en charge

**→ Quels modes de prise en charge répondent aux exigences de chacune des formes de prise en charge ?**

2 GT lancés en parallèle :

- 1er GT : CMP / HDJ / CATTG
- 2e GT : Appartements thérapeutiques / Centres de soins post-aigus

Composition du GT : Fédérations, ADESM, Conf PCME CHS, ARS, AJPIA, ANAP, représentants de la CNP

Thématiques abordées dans ces GT : missions ; public cible ; organisation interne ; insertion dans le parcours ; indicateurs éventuels

# Plan annonces ministre pour la santé mentale et la psychiatrie (juin 2025)

- Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie (CSSMP, dit « Costrat ») le 11 juin 2025
- Annonces ministre à cette occasion : le plan santé mentale et psychiatrie, en 3 axes : repérer, soigner et reconstruire
- Gouvernance
  - \* Pilotage du plan : DMSMP
  - \* Mise en œuvre et suivi des mesures : Directions d'administration centrale (DACs : DGOS, DGS, DGCS, DSS)
- Ce qui est en cours
  - \* Préciser et répartir les actions entre DACs
  - \* Définir un calendrier des actions de déclinaison des mesures

**→ 26 mesures ayant vocation à rejoindre la FDR santé mentale et psychiatrie (à partir du bilan 2025, réalisé en 2026)**

## Focus sur la mission « Repérage et intervention précoce » (axe 1)

3 personnalités qualifiées missionnées par les ministres :

- Angèle Malâtre
- Dr Rachel Bocher
- Pr Marie-Odile Krebs

Objectifs :

- Etablir un état des lieux des dispositifs de repérage et d'intervention précoce, et des organisations déjà en place sur le territoire
- Etablir des recommandations d'actions concrètes (repérage en lien avec l'ensemble des structures) ; orientation; prise en charge (modalités, coordination nationale, etc.)

Calendrier :

- Remise du rapport en décembre 2025



## **Focus sur la mission « Structurer les prises en charge en urgence psy pour des parcours lisibles et gradués » (axe 2)**

2 personnalités seront missionnées (lettre de mission en cours de finalisation)

Objectifs :

- Etablir des recommandations concrètes pour la prise en charge des patients se présentant aux urgences pour des motifs psychiatriques ;
- Définir des parcours de prise en charge adaptés, gradués et sécurisés ;

Calendrier :

- En cours de consolidation



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE L'ACCÈS  
AUX SOINS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'offre de soins**

**Merci pour  
votre  
attention !**